

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 41

Artikel: Comment on écrit l'histoire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE: un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES:
La ligne ou son espace, 15 c.
Pour l'étranger, 20 cent.

Comment on écrit l'histoire.

Dans le but de divertir un instant les lecteurs du *Conteur vaudois*, un de nos abonnés de Genève nous prie de mettre en regard, ces deux portraits de Napoléon III, tracés, l'un par M. Eugène Pick de l'Isère, dans son ouvrage: *Les fastes de la guerre d'Orient*, et l'autre par Victor Hugo. On pourra juger par là, comment les générations futures seront renseignées sur la personne et le règne de ce souverain; et rien ne justifie mieux le proverbe: Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son.

Voici comment s'exprime M. Pick:

« Un front large où s'agissent les plus nobles inspirations, les plus vastes conceptions, les plus magnifiques pensées; des yeux où perce le génie comme un rayon de soleil, une bouche dont les lignes sévères annoncent une nature loyale, et franche; un caractère hardi, entreprenant, dévoué; une physionomie enfin qui exprime d'une manière parfaite la grandeur d'âme des héros, la splendeur et la majesté des races providentielles: tel est l'Empereur Napoléon III.

Son nom, qui est pour la France comme un emblème de magnanimité, d'amour et de gloire, sait inspirer aux plus revêches le respect et l'admiration. Symbole de paix et d'énergie pour l'Europe, qui le redoute et l'admiré en même temps, ce nom si universel est à toutes les nations civilisées une étoile indicatrice des belles et nobles choses du progrès et de l'avenir. Nouveau César, nouvel Auguste, il sait dignement remplir la magnifique mission que la Providence lui a confiée d'une façon si visible et si imprévue. »

Ecoutez maintenant V. Hugo:

« Louis Bonaparte est un homme de moyenne taille, froid, pâle, lent, qui a l'air de n'être pas tout à fait réveillé. Il a publié un traité sur l'artillerie et connaît à fond la manœuvre du canon. Il monte bien à cheval. Sa parole traîne avec un léger accent allemand. Ce qu'il a d'histrión en lui a paru au tournoi d'Eglinton. Il a la moustache épaisse couvrant le sourire comme le duc d'Albe, et l'œil éteint comme Charles IX. C'est un personnage vulgaire, puéril, théâtral et vain. Il aime la gloriole, les paillettes, le pompon, la broderie, les grands mots, les grands titres, ce qui sonne, ce qui brille, toutes les verroteries du pouvoir. En sa qualité de parent de la bataille d'Austerlitz, il s'habille en général. Cet

homme ternirait le second plan de l'histoire, il souille le premier.

L'Europe riait de l'Amérique en regardant Haïti, quand elle a vu apparaître ce Soulouque blanc. Il y a maintenant en Europe comme le sentiment d'un affront personnel à l'avènement de cet homme, car ce qui abaisse la France humilié l'Europe. »

Un de nos abonnés, Mr. C. T., à Aigle, a eu l'obligeance de nous communiquer, le curieux document qu'on va lire. Nous l'en remercions.

Ordonnance de 1697, concernant le tabac.

L'Adoyer petit et Grand Conseil de la Ville de Berne,

Faisons savoir à tous nos baillifs et officiers subalternes, comme aussi à Nos Bourgeois et subjets, tant des villes que des villages de quelle condition et estat qu'ils soient, d'autant qu'en Nostre grand regret et déplaisir la nature du tabac, tant celuy qui se mâche que celuy qui se prend par la pippe et par le nez n'a pu retenir nos subjets de cet usage, nonobstant que ce soit une chose for mal séante, préjudiciable à l'âme, pernitive au corps et au regard du feu dangereuse, joint qu'elle emporte hors du pays une grande somme d'argent, sans aucune nécessité, nonobstant notre prévoyance apportée par la publication de divers mandats, lesquels ont esté très mal observés, mais qu'au contrère cest abus soit de rechef devenu si commun que hommes et femmes, jeunes et anciens sy soyent sans crainte addonez. Nous donc, par le soin et les devoirs de Magistrat suprême qui nous incombe, navons pû plus long temps tollerer ce désordre, mais par un réitéré raffraichissement de nos défenses avons ordonné comme s'en suit: Premièrement. Il est deffendu indifféremment à jeunes et aux anciens hommes et femmes de quelle condition qu'ils soyent la prise du dit tabac, soit par la pippe, soit en le mâchant, soit en poudre par l'attraction au nez, comme une chose pernicieuse dans nos Etats, dont partant tant nos subjets que les Etrangers se devront absténir hors en avant en nostre Ville, pays et Jurisdiction a peyne pour la première fois de cinq livres d'amende, pour la seconde de dix livres, pour la troisième de quinze livres, exigeables d'un chacun contrevenant qui sera trouvé publiquement dans le grand Logis, ou rue ou en chemin et dans les lieux dangereux, comme es granges et escuries et aultres semblables.